



Responsabilité civile professionnelle

Par **ciji80**, le **22/08/2018** à **10:15**

Bonjour, Suite à une situation fâcheuse face à mon ex-avocat, je me permets de prendre votre attache afin connaître votre opinion concernant les démarches que j'ai entreprises seule.

Résumé simple de l'affaire : en 2007, j'ai été victime de 13 coups de couteau (je suis aujourd'hui handicapée d'une main). Cette affaire comportait trois procédures : 1) procédure pénale (dont l'auteur s'est vu condamner en 2010) 2) procédure civile (Civi/Fonds de garantie) 3) procédure administrative (TA/CHR).

Durant 6 ans, mon premier conseil a tenté d'instruire chacune de ces procédures. Mais voilà qu'un jour elle décide de laisser de côté la procédure administrative (le CHR a commis une erreur médicale : erreur de diagnostic qui m'a occasionné des séquelles plus importantes au niveau de mon handicap) ce qui a bien évidemment, et légitimement, permis au Fonds de ne pas accepter de liquider mon préjudice.

C'est en 2013 que je contacte un autre avocat qui reprend la suite de mes affaires. Celui-ci se montre très présent et à l'écoute. Mais le temps passe et rien avance. La Civi radie mon dossier. Nous avons jusqu'en septembre 2016 pour le représenter avec, à l'appui de nouvelles pièces.

Mon avocat, Me G.L. me propose de relancer le dossier administratif en demandant une nouvelle expertise (proposée en 2011, par un précédent expert que j'avais rencontré en 2009). L'expertise est acceptée, rdv le 21 novembre 2017. Me G.L. doit faire une demande de requête provision auprès du parquet afin de régler la demande de provision de l'expert (1080 euros, dont je ne dispose pas personnellement).

Le temps passe à nouveau, nous sommes en 2017, et soudain Me G.L. met fin à sa mission prématurément et ce, uniquement par SMS...

Je consulte un troisième conseil, qui me révèle, mon entier dossier en main, que Me G.L. n'a jamais travaillé sur mes dossiers et que malheureusement, mon dossier Civi/Fonds de garantie est prescrit. Enfin quelques mois plus tard, je reçois le rapport de carence de l'expert pour sa fin de mission (mon avocat n'a jamais communiqué avec lui pour faire avancer cette procédure). Je dois également m'acquitter de la somme de 360 euros par la faute de Me G.L. !...

Je ne suis pas restée les bras croisés depuis : j'ai adressé bon nombre de SMS à Me G.L. lui

demandant un RDV afin de m expliquer ce qu' il s est passé , j ai tenté de le faire revenir à la raison mais en vain ... J ai donc pris l initiative d adressé deux courriers en recommandé : le premier au Ministère de la Justice (mon dossier est aujourd'hui sur le bureau de la Direction des affaires civiles et du Sceau) et un second au bâtonnier de Me G.L. (dans lequel j y fait ma déclaration de sinistre ,vue l urgence de mon histoire , à titre conservatoire) rnrnAprès ce récit , je vous le demande , ai- je eu la bonne réaction ? N ai-je rien oublié dans le but de pouvoir défendre mes droits ? rnrnPar avance , je vous remercie de l attention que vous porterez à ma demande et au dévouement dont vous ferez preuve lors de votre réponse . rnrnBien à vous.